



**PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHOU
COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 2 JUILLET 2015
(16h00-16h50)**

Le conseil portuaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Tatihou s'est réuni le 2 juillet 2015 au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

ASSISTAIENT A LA REUNION

*** membres du conseil portuaire :**

- M. Morin, président,
- Mme Barbey, représentante de la commune sur laquelle sont situés les ports,
- M. Leteissier, représentant du personnel concerné par la gestion des ports, sous l'autorité du conseil départemental de la Manche,
- Mme Noël, M. Duloir, représentants du personnel de la société publique locale,
- M. Francis Laneele, représentant au titre des activités de pêche,
- MM. Germain, Noël, représentants au titre des activités de plaisance
- M. Amiard, représentant au titre des activités de commerce.

*** autres participants :**

- M. Lepetit, conseiller départemental,
- M. Charpentier, direction de la mer, des ports et des transports.

*** absents excusés :**

- M. Gilles Auger, représentant de la commune sur laquelle sont situés les ports ;
- MM. Romain Laneele, Mickael Hubert, représentants au titre des activités de pêche ;

° °
°

M. Morin se présente en tant que nouveau président du conseil portuaire et président de la commission des infrastructures et de l'environnement du conseil Départemental. Il souhaite la bienvenue aux membres puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion.

I - Approbation du compte-rendu du conseil portuaire du 21 novembre 2014

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Rapport d'activité du port 2014 :

Mme Noel informe d'une diminution régulière du nombre d'inscrit sur la liste d'attente. Elle précise, suite à une question de **M. Germain**, que le nombre est variable en fonction de la catégorie des navires. Ces diminutions sont constatées dans l'ensemble des ports. Le vieillissement de l'âge moyen des propriétaires, les coûts d'acquisition et d'entretien des navires et l'évolution du mode de loisirs peuvent expliquer cette baisse.

Aucune autre observation n'étant formulée, **M. Leteissier** présente le point suivant.

III – Compte de résultat 2014 :

M. Germain s'informe sur le bénéficiaire des amendes pour les véhicules qui sont verbalisés sur le port.

M. Leteissier précise qu'elles ne sont pas versées en recette au budget du port mais à l'État qui les utilise pour subventionner les travaux de prévention routière.

Aucune observation n'étant formulée, **M. Leteissier** présente le point suivant.

IV – Point sur les travaux

Mme Noël présente les travaux entrepris en 2014 et envisagés en 2015:

Travaux d'entretien 2014 :

- réparation de la jetée "Feu rouge " suite à la tempête 2013 40 280 € avec 32 914 € de remboursement de l'assurance ;
- rénovation de la potence (zone technique) 16 606 €
- entretien du groupe électrogène 1 562 €
- achat de bois pour remplacement de planches des anciens pontons 8 834 €
- changement d'un tronçon sur le ponton A suite à un incident 9 521 € avec 5 340 € de remboursement de l'assurance.

Travaux d'investissement 2014 :

- installation de la vidéosurveillance 49 040 €
- aménagement de la zone de poubelle près du ponton L 1 568 €
- organisation du tour des ports de la Manche 7 243 €
- présence sur le salon HISWA (convention signée entre Cherbourg, Diélette et Saint-Vaast la Hougue) 1 163 € pour les 3.

Travaux d'entretien envisagés en 2015 :

- remplacement des vitrages de la véranda du bureau du port 1 800 €
- réfection de la chaussée à l'entrée du port 4 285 €
- remise en peinture des musoirs du feu rouge et vert 500 €
- entretien du point propre (pompes eaux usées, fond de cale, huiles) 1 992 €.

Travaux d'investissement envisagés en 2015 :

- aménagement d'un passage pour séparer les accès de l'école de voile 2 821 €
- ajout de caméras pour la vidéosurveillance 6 000 €
- pose de bandes "avertisseurs" à l'entrée du port 1 164 €
- déplacement des comptages EDF pour le restaurant La Marina et l'école de voile 11 316 €
- prolongement des enrochements au niveau de la cale de la chapelle 50 316 €
- remplacement des 2 collecteurs d'huiles et bidons d'huiles usagées 12 800 €

M. Germain propose la mise en place d'un escalier à la cale de la chapelle pour faciliter les accès.

V - Plan 2014 de réception et traitement des déchets

M. Leteissier présente le bilan 2014, avec les données qui sont communiqués par le concessionnaire, du plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Saint-Vaast-la-Hougue, qui a été actualisé par arrêté n° 2013-235 du président du conseil général de la Manche en date du 31 juillet 2013.

Types	Catégories	2013		2014	
Déchets d'exploitation		Quantités et montants		Quantités et montants	
Déchets ménagers et assimilés	Déchets de cuisine	142 t	26 372€ (intégrés à la taxe foncière)	126 t	26 609€ (intégrés à la taxe foncière)
	Déchets de tissus animaux (pêche)				
Verres	Verres ordinaires	4 t		5 t	
Fûts et emballages	Cartons d'emballage	1,7 t		1,9 t	
	Emballages plastiques				
	Cagettes en polystyrène				
	Papiers d'emballage				
Métaux (hors fûts et contenants)	Dragues	Estimé à 3 t	gratuit	Estimé à 4t	gratuit
	Chaînes				
	Câbles				
Plastiques (hors emballage)	Films en plastique	13,8 t	gratuit	13.2 t (avant stockage temporaire à la déchetterie)	gratuit
	Filets de pêche				
	Bacs "halle à marée"				
Pneus	Pneus usagés	0,220 t	169,38 € TTC	/	/
Palettes et cagettes en bois	Palettes en bois	2 m ³	gratuit	0 m ³	gratuit
Déchets souillés par des substances dangereuses	Ustensiles souillés par un produit dangereux	480 kg	1 308,02€ TTC	887kg	1645,46 € TTC
	Chiffons en tissu souillés par des produits dangereux				
	Filtres à huile vides				
	Filtres gasoil essence				
	Pinceaux				
	Bois de coque de navire				
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	Bidon d'huiles vides	590 kg		296 kg	
	Contenants de peinture				
	Contenants de produits nettoyants				
	Contenants de produits dégraissants				
	Contenants de produits lubrification				
Piles et accumulateurs	Piles usagées	0 kg	gratuit	60 kg	gratuit
	Batteries	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit
Huiles et combustibles liquides usagés	Huile de vidange	5 500 L	gratuit	6 500 L	gratuit

Zone technique

Année	Estimation du nombre de navire sur la zone	Quantité récupérée lors du curage	Montant
2013	198 unités	6,77 t	1612,37 € TTC (ratio de la facture pour les 6 séparateurs)
2014	216 unités	13,52 t	3 563,22 € TTC (ratio de la facture pour les 6 séparateurs)

Point propre

Année	Quantité récupérée lors du curage	Montant
2013	Environ 0,3 t	45,52 € TTC (ratio de la facture pour les 6 séparateurs)
2014	Environ 0,6 t	66,51 € TTC (ratio de la facture pour les 6 séparateurs)

Débourbeurs point de pesée quai de pêche :

Année	Quantité récupérée lors du curage	Montant
2013	Environ 0,3 t	73,29€ TTC (ratio de la facture pour les 6 séparateurs)
2014	Environ 0,6 t	161,96 € TTC (ratio de la facture pour les 6 séparateurs)

Bac à graisse :

Année	Quantité récupérée lors du curage	Montant
2013	/	/
2014	/	/

Nettoyage de cuve à gasoil et essence plaisance

Année	Quantité récupérée lors du curage	Montant
2013	/	/
2014	/	/

Débourbeurs déshuileurs parking :

Année	Quantité récupéré lors du curage	Montant
2013	5,54 t	1 319,22 € TTC (ratio de la facture pour les 6 séparateurs)
2014	7,38 t	1 943,57 € TTC (ratio de la facture pour les 6 séparateurs)

L'année 2014 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Entretien

Travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire depuis le conseil portuaire du 21 novembre 2014 :

- nettoyage de la cale (mensuel / grand coefficient);
- peinture de la rambarde ;
- pose d'une crampe échelle ;
- peinture du musoir.

Travaux d'investissement 2014

- confortement du musoir de la jetée et de la cale (17 888,40 € TTC)

Questions diverses

M. Germain s'informe de la date de l'enlèvement du navire "Burano".

M. Leteissier précise que le service juridique a relancé les affaires maritimes pour constater l'état du navire mais la procédure est longue et complexe.

Mme Barbey s'étonne de ne pas voir, dans le compte de résultat 2014, les études concernant l'enlèvement des vases du port.

Mme Noel explique que l'étude pour le dossier d'autorisation préfectoral est en cours. Pour achever le dossier il convient de connaître les parcelles potentiellement utilisables pour la mise en dépôt. La commune de Saint-Vaast-la-Hougue va fournir rapidement une liste de ces parcelles.

M. Germain s'interroge sur la présence de viviers à l'intérieur du port et des éventuelles conséquences sanitaires.

M. Charpentier explique qu'il s'agit de procédures d'interventions qui ne rentrent pas dans le cadre des compétences du conseil départemental. Seuls les services vétérinaires ont la capacité d'intervenir.

M. Germain explique que le yacht Club qui assure l'accompagnement en mer, lors des différentes manifestations nautiques, souhaite acquérir un bateau et sollicite une place au port avec un tarif préférentiel vis à vis des services rendus.

M. Charpentier explique qu'il appartient au conseil d'administration de la Société Publique Locale de décider de cette affectation et qu'il convient de s'assurer que le navire sera bien utilisé pour les besoins du Yacht-club.

M. Germain demande si les suppléants sont informés de la date des conseils portuaires.

M. Laneele souhaite que les conseils portuaires soient organisés un vendredi afin que les représentants de la pêche puissent y assister.

M. Charpentier précise que les suppléants sont informés de la date de chacun des conseils portuaires mais qu'il appartient au titulaire, s'il ne peut pas assister aux réunions, de transmettre le dossier correspondant au suppléant. Il précise que le renouvellement des membres du conseil portuaire, pour une durée de 5 ans, sera effectué par des élections qui se dérouleront lors du prochain comité local des usagers de la plaisance (CLUPP) en fin d'année 2015. D'une manière générale, les contraintes des pêcheurs sont intégrées dans l'organisation des réunions mais compte-tenu du nombre de réunions et des agendas respectifs, il est parfois difficile de retenir un vendredi après-midi.

Aucune observation n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 12 OCT. 2015

Le président du conseil portuaire,

Jean Morin

